



## Lettre ouverte aux candidats

*Madame, Monsieur,*

Vous êtes candidat(e) aux élections départementales et régionales.

Ces élections sont un moment très important de la démocratie, du fait du nombre de départements et du maillage important du territoire de la République qu'ils constituent.

La démocratie reste vivante par le biais des collectivités locales dont les départements, notamment :

- malgré les réformes territoriales successives - dont l'Acte III de la décentralisation et la loi NOTRe- qui ont remis en cause l'organisation même de la République, menacée d'éclatement par l'augmentation des pouvoirs conférés aux régions et l'avènement des métropoles,
- malgré l'accumulation de lois et de mesures remettant en cause tous les principes d'égalité dans l'accès aux services publics, accélérant les privatisations.

La Libre Pensée considère que le département, instauré par l'Assemblée constituante révolutionnaire du 22 décembre 1789, doit demeurer une des cellules administratives de base de l'État républicain et maintenir ses compétences.

Le Conseil départemental de Moselle s'est autoproclamé « Euro département ». Cette décision est contraire à la volonté exprimée par les mosellans le 29 mai 2005 lors du référendum sur le TCE. (54 % pour le NON).

Les Conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont fusionné dans le

cadre d'une nouvelle « Collectivité Européenne d'Alsace » à la suite des Traités de l'Élysée et d'Aix la Chapelle. Cette décision est contraire à la consultation référendaire du 7 avril 2013. (80 % des inscrits ont rejeté ou se sont abstenus)

**Ces décisions sont contraires aux résultats des consultations démocratiques des populations concernées.**

Concernant la laïcité, la Libre Pensée défend notamment la loi du 9 décembre 1905 dite Loi de Séparation des Églises et de l'État, avec l'ensemble des conséquences qui en découlent. Nous constatons, que « la tradition », « l'intérêt local », le « patrimoine » et le fait « historique » sont aujourd'hui de plus en plus utilisés abusivement pour tenter de légitimer un retour de l'intervention publique des religions et des Églises, et que la confusion est entretenue entre culturel et cultuel.

Les interventions des Églises dans le domaine public s'accompagnent souvent de demandes d'aides matérielles ou financières, dont la légalité est contestable, et des pressions diverses s'exercent au niveau local pour que les élus soient les acteurs directs de la remise en cause de la loi de séparation de 1905. L'École publique, avec la loi Debré, la loi Carle, la loi Blanquer est également en première ligne.

Les citoyens soucieux du respect de la liberté de conscience ne peuvent qu'être inquiets de cette remise en question de la laïcité, facteur de paix et de liberté, issue d'un véritable combat historique et progressiste contre l'obscurantisme, les communautarismes et le pouvoir des dogmes.

La dernière enquête de l'IFOP révèle que la majorité de la population (dont 52% des alsaciens mosellans) est favorable à l'abrogation du Concordat et des privilèges des Églises reconnues : <https://www.ifop.com/publication/etude-sur-le-maintien-du-regime-du-concordat-et-le-financement-des-lieux-de-culte-en-alsace-moselle/>

En tant que futurs élus locaux vous aurez, à ce titre, une responsabilité accrue.

A la veille de ces élections, importantes pour le devenir de la démocratie départementale et du fonctionnement de la République, il nous a semblé nécessaire que vous puissiez apporter aux citoyens vos réponses à quelques questions relevant de la défense de la laïcité.

## Dans le cadre du mandat qui vous sera confié, quels engagements prendrez-vous ?

Les citoyens ont récemment exprimé leur souhait de voir abrogé le **Concordat de 1801** par **l'extension de la loi du 9 décembre 1905**, vous prononcez-vous

**POUR** cette extension aux départements de Moselle et d'Alsace ?

Vous prononcez-vous **POUR** la fin du statut d'exception scolaire (heure de religion ?)

Vous prononcez-vous contre le financement public des écoles privées (loi Debré, loi Carle, financement des lycées privés confessionnels).

Vous prononcez-vous **POUR** l'abrogation de ces lois (Debré, Carle)

Vous prononcez-vous contre le versement d'aide matérielle (frais d'entretien, d'électricité, de chauffage ...) ou de subventions aux cultes et aux associations culturelles ?

Vous prononcez-vous **CONTRE** l'érection ou la rénovation de symboles religieux sur le domaine public (statues, croix, calvaires, crèches de Noël, plaques diverses, etc.)

Quelles sont les dispositions que vous entendez prendre dans l'affirmation, la diffusion et le respect des valeurs de la République et du principe de laïcité ?

Mesdames et messieurs les candidats,

Vous comprendrez l'importance que revêtent ces interrogations, et donc vos réponses, pour nous et vos électeurs attachés à la République et à la laïcité.

Nous restons à votre disposition pour poursuivre cette discussion dans les meilleures traditions de la République.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations laïques et républicaines.

Pour tout contact :

Libre Pensée des Ardennes	: <a href="mailto:alain.tournafol@orange.fr">alain.tournafol@orange.fr</a>
Libre Pensée Union départementale de l'Aube	: <a href="mailto:udaubelp10@gmail.com">udaubelp10@gmail.com</a>
Libre Pensée de la Marne	: <a href="mailto:dg444@wanadoo.fr">dg444@wanadoo.fr</a>
Libre Pensée de Haute Marne	: 3 rue Diderot 52200 Langres
Libre Pensée de Meurthe-et-Moselle	: <a href="mailto:lp54@ouvaton.org">lp54@ouvaton.org</a>
Libre Pensée de Moselle	: <a href="mailto:librepensee57@gmail.com">librepensee57@gmail.com</a>
Libre Pensée du Bas-Rhin	: <a href="mailto:lp67@laposte.net">lp67@laposte.net</a>